



## **Information sur la possibilité de faire l'examen professionnel de l'OIIQ**

Les candidates à l'immatriculation doivent satisfaire, entre autres, aux exigences relatives aux examens. Toutes les candidates à l'immatriculation au N.-B. doivent se présenter et réussir à l'examen d'immatriculation NCLEX-RN, à l'exception de celles qui ont réussi un examen d'immatriculation reconnu par une autre province ou un territoire du Canada. Les diplômées du Nouveau-Brunswick qui remplissent tous les critères d'admissibilité à l'immatriculation sauf la réussite à l'examen d'immatriculation, peuvent satisfaire à ce critère en se présentant à l'examen d'immatriculation dans toute province ou tout territoire du Canada, et en réussissant à l'examen. À l'heure actuelle, seul le Québec offre un examen d'immatriculation différent du NCLEX-RN. Cet examen est reconnu par l'OPINB.

Il est important de mentionner que cette option est offerte aux diplômées francophones et anglophones également. Et que l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) peut être fait dans la langue de son choix.

L'examen de l'OIIQ est offert deux fois par année, soit en septembre et en mars. Vous pouvez obtenir des renseignements sur les dates et les lieux des séances d'examen et la date limite d'inscription ici: <https://www.oiiq.org/acceder-profession/parcours-etudiant/examen-professionnel/convocation-et-inscription>

Les étapes à suivre sont celles d'une demande d'équivalence de formation. L'information se trouve ici : Exercer au Québec : Canada | OIIQ dans la section « Situation 2 : Je détiens un diplôme en sciences infirmières d'une université canadienne, mais je n'ai pas l'autorisation d'exercer la profession infirmière dans une province ou un territoire au Canada ».

Vous pouvez trouver des outils de préparations à l'examen professionnel de l'OIIQ ici : Parcours étudiant : préparation à l'examen professionnel | OIIQ et ici Si l'examen m'était conté | OIIQ Pour toute question relative au processus de demande de permis de l'OIIQ ou à l'examen professionnel de l'OIIQ, veuillez-vous adresser à l'OIIQ en composant le 514-935-2501, ou à [equivalence-br@oiiq.org](mailto:equivalence-br@oiiq.org). À noter : Dans le présent document, le féminin est employé sans préjudice et désigne aussi bien les hommes que les femmes, et vice-versa.